



QUE FAIT-ON A L'ESPACE JEUNES ?

- Du sport, du bricolage, de la cuisine, du baby-foot, du billard, du ping-pong, des jeux de société...
- Création d'un journal des ados, stages (photo, danse ...), création de séjours de vacances, actions solidaires ...
- Piscine, patinoire, Laser Game, cinéma, karting, musée ...
- De l'information sur l'orientation, la scolarité, les loisirs, la santé, la recherche de jobs / stages ...
- On construit des projets ensemble d'après les idées des jeunes



C'est une structure d'accueil de loisirs agréée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations et financée par la Communauté de Communes et la CAF.

Véritable lieu d'écoute, de partage, d'animation, d'implication, les jeunes s'approprient le local selon l'esprit d'une petite maison à tenir et à animer.

Horaires

**Pendant les vacances scolaires
(Excepté Noël et les trois premières
semaines d'août)
9h30—18h30**

Adresse et coordonnées
espacejeunes.ccfp@pep28.asso.fr

Espace Jeunes
8, rue Albert Rémy
28250 SENONCHES

06 28 02 16 04

**Ramassage gratuit en minibus, sur
inscription :**

L'inscription se fait auprès du Secrétariat de l'Association des PEP 28 ou auprès du Directeur de l'Espace Jeunes. Les dossiers sont à retirer sur place ou à télécharger sur le site des PEP

28 : www.lespep28.org.

Le dossier d'inscription est composé de :

- La fiche de renseignements
 - La fiche sanitaire
- Les demandes d'autorisations
 - La photocopie des vaccins
- Les avis d'impôts 2019 et 2020 du foyer (Pour les personnes dont le dossier CAF est en cours de mise à jour ou les personnes affiliées à la MSA)

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ACCEPTE !

Pendant les vacances scolaires dès 9h30 le matin et 17h30 le soir.



⇒ Possibilité de déjeuner sur place (repas à fournir).



BAREME DE PARTICIPATION

DES FAMILLES

Tarif à définir selon les revenus déclarés aux services de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF Partenaires).

Pensez donc à mettre à jour votre dossier auprès des services de la CAF même si vous ne recevez pas de prestations.

VACANCES SCOLAIRES

Attention : les Tarifs 2022/2023 sont susceptibles d'être modifiés.

Revenus mensuels	Inscription annuelle	Par activité supplémentaire	Tarif séjour par journée
De 0 à 1200 €	12 €	3 €	11 €
De 1201 à 1600 €	13 €	4 €	12 €
De 1601 à 2000 €	14 €	5 €	13 €
De 2001 à 2800 €	15 €	6 €	14 €
De 2801 à 3200 €	16 €	7 €	15 €
De 3201 à 3600	17 €	8 €	16 €
De 3601 à 4000	18 €	9 €	17 €
4001 et + et Hors Communauté de	19 €	10 €	18 €



VOTRE TARIF NE POURRA ETRE CALCULÉ QUE PAR LE SECRÉTAIRIAT DES PEP 28. CE QUOTIENT VOUS SERA ATTRIBUÉ JUSQU'EN DÉCEMBRE 2022 ET SERA RECALCULÉ EN JANVIER 2023 :

secretariat2@pep28.asso.fr

02.18.56.80.49

La communauté de communes s'étend sur 15 communes : Boissy-les-Perche, La Chapelle Fortin, Digny, La Framboisière, Jaudrais, Lamblore, Louvilliers-les-Perches, Mesnil Thomas, Morvilliers, La Ferté Vidame, La Puisaye, La Saucelle et Senonches.

Espace Jeunes

de la Communauté de communes
des Forêts du Perche
Situé à Senonches

Année scolaire 2022 - 2023



ASSOCIATION DES PEP 28

3, Rue Charles Brune

28110 Lucé

Tél : 02 37 88 14 14

Site Internet : <http://lespep28.org>

